



## Communiqué de presse

Vendredi 16 février 2024

## Action coordonnée secteur Elie Gintrac mercredi 14 février

Le secteur de la rue Élie Gintrac à Bordeaux donne lieu chaque semaine depuis des mois à des actions coordonnées de la police nationale, en lien avec le parquet de Bordeaux, et de la police municipale. Ce secteur qui subit du trafic de drogue justifie des actions régulières des forces de l'ordre qui ont un double objectif : démanteler le trafic de stupéfiants et permettre une préservation de la tranquillité publique.

L'intervention de ce mercredi 14 février après-midi a permis de contrôler 50 personnes, de saisir du produit stupéfiant et de dresser plusieurs amendes forfaitaires délictuelles et contraventions, notamment pour consommation de stupéfiants ainsi que d'alcool sur la voie publique.

Le résultat de cette opération vient s'ajouter aux 30 000 € et 2.6 kg de cocaïne saisis depuis le début de l'année et aux 30 amendes forfaitaires délictuelles stupéfiants dressées par les effectifs de la police nationale. La dynamique mise en place en 2023 (200 opérations de contrôle sur le secteur Gintrac) s'inscrit dans un cadre partenarial pour plus d'efficacité et sera renforcée en 2024 :

- avec le Parquet de Bordeaux pour des actions récurrentes combinant le judiciaire et la sécurisation de voie publique ;
- avec la Ville de Bordeaux pour des opérations coordonnées police nationale/police municipale permises par des arrêtés municipaux interdisant la vente d'alcool par les commerces de la rue à compter de 20h et la consommation d'alcool sur la voie publique et par l'installation au printemps 2024 de nouvelles caméras de vidéoprotection sur la rue Gintrac.

## Contacts presse:

0

Mairie de Bordeaux Service presse et relations publiques

05 56 10 20 46 - presse@mairie-bordeaux.fr - twitter.com/bordeauxpresse - bordeaux.fr









Préfecture de la Gironde Bureau de la communication interministérielle 05 56 90 60 18 - <a href="mailto:pref-communication@gironde.gouv.fr">pref-communication@gironde.gouv.fr</a>







